

**Déclaration d'inutilité de deux parcelles  
de terrain à Campistrous.**

**Conseil d'administration du 6 mai 2019**

**Délibération 2019/05/CA-036**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

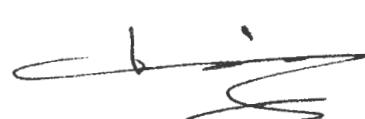
*Vu la convention d'utilisation n° 065-2016-0017 ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil de l'Observatoire Midi-Pyrénées du 22 mars 2019 ;*

*Considérant le projet du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées d'élargissement de la route départementale 57 à Campistrous pour sa remise en état et sa sécurisation*

**Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent de libérer une surface d'emprise d'environ 770 m<sup>2</sup> sur la parcelle de terrain cadastrée D52 et une surface d'emprise d'environ 540 m<sup>2</sup> sur la parcelle de terrain cadastrée D54 en vue de leur vente par l'Etat au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.**

Toulouse, le 6 mai 2019  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0